

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Jonathan KURKIENCY, maire.

Absents excusés : Jean-Pierre EDELMANN (pouvoir à Etienne BERTRAND), Pascale GREIBER (pouvoir à Brigitte DEFRANCE), Jhonny MOUTON (pouvoir à Frédéric MAUSSION), Norbert LEMOINE (pouvoir à Françoise SCHOINDRE)

NOMBRE D'ADJOINTS

Suite à la démission d'un adjoint, le maire demande au conseil municipal son accord pour ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur le nombre d'adjoint. Accord unanime.

Compte tenu du temps restant sur ce mandat, le maire propose de ne pas renouveler le poste d'adjoint. Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention (K. FRATTINI) fixe le nombre d'adjoints à 3.

VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD) POUR LE PROJET COMMERCE/LOGEMENTS

Intervention de Monsieur HERY, architecte, avant le conseil municipal pour la présentation de l'avant-projet définitif aux membres du conseil municipal.

Le maire rappelle au conseil municipal les différentes étapes entreprises pour ce projet commerce/logements, référendum et choix de la maîtrise d'œuvre. Il présente le plan de financement du projet, subventions comprises (Département, Région et Etat). Le coût de l'opération est de 640 012 € HT, s'ajoute à cela les honoraires de l'architecte (9.80 % du montant HT), les missions SPS et les aléas.

Le conseil municipal, par 11 voix pour, 3 contre (E. BERTRAND, J.P. EDELMANN, P. GREIBER)

- accepte l'Avant-Projet Définitif,
- sollicite des subventions de l'Etat au titre de la DSIL ; de la Région Grand Est au titre de la FRACOP et ADEME (Climaxion) et du Département au titre de la DETR, contrat Territoires Solidaires et Appui aux Territoires,
- autorise le maire à lancer la consultation des entreprises et à signer le permis de construire.

PLAN DE SECURISATION EN EAU POTABLE

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 30 octobre 2018 concernant l'interconnexion entre les différentes unités de distribution d'eau du secteur. Le conseil avait donné son accord pour le choix du bureau d'études mais avait émis des réserves concernant le coût. Le SIE Blainville/Damelevières a informé les communes que le coût de l'étude s'élève à 16 900 € HT. La participation de la commune est de 1,8 % à 2 % du coût total. Le conseil municipal unanime valide le tarif du bureau d'études d'un montant de 16 900 € HT et autorise le maire à signer la convention.

REPARATION FUITES SUR LE RESEAU D'EAU

L'étude de diagnostic du réseau d'eau potable menée par PRO CONCEPT a permis de déceler la présence de 7 fuites sur le réseau d'eau potable dont 2 sur des poteaux d'incendie. La conséquence est importante pour le réseau qui perd de l'eau potable. Le maire présente deux devis. Le conseil municipal unanime accepte le devis de la société HYDR'EAU SERVICES d'un montant de 17 640 € TTC.

RETRAIT DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 30 octobre 2018 décidant le retrait de la commune du RPI. Suite à cette décision, un courrier d'information avec sondage a été envoyé aux parents d'élèves montois. Il en est ressorti un souhait du retrait du RPI à près de 80 %.

Le maire évoque les différentes réunions avec les maires des communes de Lamath et Xermaménil, le Sous-Préfet et les services de l'Education Nationale. Il expose différentes projections relatives aux effectifs futurs. La Commission Départementale de l'Education Nationale s'est réunie le 7 mars 2019 pour entériner la décision de fermeture d'une classe du RPI dans son état actuel.

Le maire précise qu'en cas de maintien de la décision de retrait ou non, il est nécessaire de relancer un marché d'appel à concurrence pour la gestion du périscolaire et la prestation "repas", marchés arrivant à échéance.

Une réorganisation est à prévoir pour les transports de bus. Les services de transport Grand Est ont été contactés.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 3 contre (E. BERTRAND, P. GREIBER, J.P. EDELMANN) et 1 abstention (K. FRATTINI), confirme sa décision initiale de se retirer du RPI dès septembre 2019 et décide de lancer un marché pour la gestion du périscolaire et repas.